

PLAN D'ACTION ANNUEL

À L'ÉGARD DES
PERSONNES HANDICAPÉES
2010-2011



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
Objectif du plan d'action	2
Notre engagement.....	2
Portrait de l'organisation	2
Lieux	3
Groupe de travail	3
Obstacles à l'intégration des personnes handicapées	3
Revue des mesures prises au cours des années antérieures	4
Engagements 2010-2011	6
Annexe 1 : Organigramme du Ministère	8
Annexe 2 : Personnes engagées dans le plan d'action 2010-2011	9

Édition 2010-2011
Plan d'action annuel à l'égard des
personnes handicapées

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec
Juin 2010
ISBN 978-2-550-59228-0 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-59229-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

Ce plan d'action a été adopté le
8 juin 2010 par le groupe de travail sur la
planification de l'accessibilité.

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien
les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour
alléger le texte.

PRÉAMBULE

Depuis l'adoption par l'Assemblée nationale, en juin 1978, de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), le Québec compte d'importantes réalisations en matière d'intégration des personnes handicapées à la société.

Une série de mesures, de politiques, de programmes et de services ont été créés ou adaptés afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et de favoriser leur participation sociale. Par ailleurs, plusieurs lois et règlements ont été adoptés ou modifiés afin de garantir l'exercice des droits des personnes handicapées dans notre société.



OBJECTIF DU PLAN D'ACTION

Le 17 décembre 2004, la Loi a été révisée et contient depuis de nouvelles dispositions qui sont déterminantes pour l'avenir des personnes handicapées et leur famille, de leur communauté et de l'ensemble de la société québécoise.

Parmi celles-ci, une disposition nous interpelle davantage, soit l'obligation qu'ont les ministères et les organismes d'élaborer, d'adopter et de rendre public, annuellement, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées (art. 61.1).

Ce plan doit comprendre :

- l'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans notre secteur d'activité;
- la description des mesures prises au cours de l'année qui se termine;
- la description des mesures envisagées pour l'année qui commence.

NOTRE ENGAGEMENT

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre, en élaborant et en proposant des politiques, dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Également, il élabore et propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Par ailleurs, à l'exception des services offerts par une dizaine d'employés d'Épargne Placements Québec, le Ministère ne fournit aucun service direct aux citoyens. Toutefois, cela ne diminue en rien l'importance qu'il accorde à la qualité des services offerts à la clientèle et à l'environnement de travail dans lequel évolue son personnel.

Enfin, ce plan décrit les mesures que le Ministère a adoptées jusqu'à ce jour pour éliminer ou prévenir les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Il présente aussi les engagements de 2010-2011, lesquels visent à empêcher la création de tout nouvel obstacle et à éliminer progressivement ceux qui demeurent.

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Le ministère des Finances compte sept grands secteurs, tous appuyés par des unités de soutien, telles la Direction générale de l'administration, la Direction des communications et la Direction du secrétariat général et de la coordination ministérielle¹. On peut consulter les principaux mandats de chacun des secteurs en utilisant les hyperliens ci-après ou en visitant le site Internet du Ministère.

- Politiques budgétaire et économique
- Politiques économique et fiscale
- Droit fiscal et fiscalité
- Contrôleur des finances
- Politiques fédérales-provinciales et financement, gestion de la dette et opérations financières
- Politiques relatives aux institutions financières et à l'encadrement des personnes morales
- Sociétés d'État et projets économiques

Au 1^{er} avril 2010, le Ministère comptait 698 postes.

1 Organigramme disponible à l'annexe 1

LIEUX

Le ministère des Finances a la particularité d'exercer ses activités dans cinq édifices situés à Québec et à Montréal :

QUÉBEC

- 12, rue Saint-Louis
- 8, rue Cook
- 1058, L.-A.-Taschereau
- 333, Grande Allée

MONTREAL

- 380, Saint-Antoine Ouest

Ainsi, les interventions ou les mesures prises dans le cadre de nos engagements peuvent différer selon le lieu concerné. Les coordonnées des lieux et les personnes qui en sont responsables sont présentées à l'annexe 2.

GROUPE DE TRAVAIL

Lors de l'élaboration de son premier plan d'action, le Ministère a constitué un groupe de travail chargé de planifier les mesures à prendre afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et d'en surveiller la mise en œuvre et l'efficacité.

Ce groupe de travail est en charge de renouveler ce document annuellement. Pour ce faire, il doit tenir au moins une réunion par année et est formé des membres suivants :

- M^{me} Claire Massé, directrice générale de l'administration
- M^{me} Doris Bissonnette, agente de recherche et coordonnatrice du groupe de travail, Direction des ressources humaines
- M. Paul L'Archevêque, directeur des ressources humaines
- M^{me} Catherine Piette, ergonome, Direction des ressources humaines
- M^{me} Sophie Tremblay, chef de service, Service des ressources matérielles

Enfin, ce groupe de travail interroge annuellement un ou des employés ayant pu connaître des difficultés d'adaptation reliées à leur handicap afin d'élaborer un plan d'action représentatif de la réalité et pertinent pour améliorer la situation.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les tableaux ci-après présentent les mesures prises au cours des années antérieures et les nouveaux engagements du Ministère pour l'année 2010-2011.

Les mesures présentées sont regroupées en six catégories, soit :

- les communications
- l'embauche du personnel
- les mesures d'urgence
- les lieux de travail
- la sensibilisation
- les interventions

Lorsque la situation s'y prête, les mesures réalisées antérieurement sont reconduites les années suivantes. Aussi, les engagements feront l'objet d'un suivi auprès des responsables pendant l'année.

Par ailleurs, aucune plainte n'a été formulée au cours de la dernière année relativement à l'accès aux documents et aux services offerts.

REVUE DES MESURES PRISES AU COURS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

	MESURE	RESPONSABLE
COMMUNICATIONS	Accessibilité Web L'interface du site Internet du Ministère est conçue pour faciliter l'accès aux personnes handicapées. Les discours sur le budget, prononcés annuellement à l'Assemblée nationale, y sont disponibles en mode webdiffusion.	Direction des communications
	Formation auprès des webmestres La formation donnée aux webmestres comporte une partie qui traite des technologies de l'information adaptées et de la conception de sites Web accessibles.	Direction des communications et Direction principale des systèmes d'information
	Promotion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées Dès son adoption, le plan d'action est déposé sur le site Web, le personnel est invité à en prendre connaissance et à transmettre ses commentaires.	Direction des ressources humaines et Direction des communications
	Service téléphonique adapté Épargne Placements Québec utilise le service de relais Bell afin de pouvoir communiquer avec les personnes disposant d'un appareil de télécommunication pour sourds (ATS).	Service des ressources matérielles
	Capsules d'information Des capsules portant sur les différentes mesures identifiées au présent plan d'action sont diffusées grâce à divers moyens de communication tels que l'intranet et l'affichage.	Direction des ressources humaines et Direction des communications
MESURES D'URGENCE	Systèmes d'évacuation adaptés Les responsables des mesures d'urgence veillent à ce que les systèmes d'évacuation répondent aux besoins particuliers des personnes handicapées ou qui ont des limitations fonctionnelles.	Service des ressources matérielles
	Matériel requis pour évacuation Pour chacun des édifices, les accès ainsi que le matériel particulier pouvant être requis en cas d'évacuation sont vérifiés.	Service des ressources matérielles
	Suivi auprès des personnes ayant besoin d'une assistance particulière La Direction générale de l'administration incite les personnes qui ont besoin d'une assistance particulière à faire part des changements qui peuvent nuire à leur condition et veille à ce qu'elles sachent à qui s'adresser (service de première ligne téléphonique, service de première ligne courriel, moteur de recherche dans l'intranet, etc.).	Direction générale de l'administration

MESURE

RESPONSABLE

LIEUX DE TRAVAIL	Service en ergonomie Dès qu'une personne ayant une limitation fonctionnelle entre en fonction, le personnel de la dotation avise l'ergonome pour qu'un service personnalisé soit mis en place.	Direction des ressources humaines
	Protocole d'évacuation Un protocole d'évacuation d'urgence est en vigueur pour les personnes ayant besoin d'aide, notamment les personnes handicapées.	Équipes des mesures d'urgence
	Amélioration des accès à l'édifice situé au 12, rue Saint-Louis • Amélioration de l'accès et de l'activation du monte-personne. • Baisse du niveau de certains lecteurs de cartes magnétiques. • Automatisation de l'ouverture de certaines portes pour les détenteurs de cartes particulières. • Installation de boutons poussoirs pour activer l'ouverture de certaines portes.	Service des ressources matérielles
SENSIBILISATION	Identification systématique des obstacles Le Ministère encourage son personnel, dans la réalisation de ses mandats respectifs, à réfléchir sur la façon d'atténuer ou d'éliminer les obstacles ou réels potentiels.	Direction générale de l'administration

ENGAGEMENTS 2010-2011

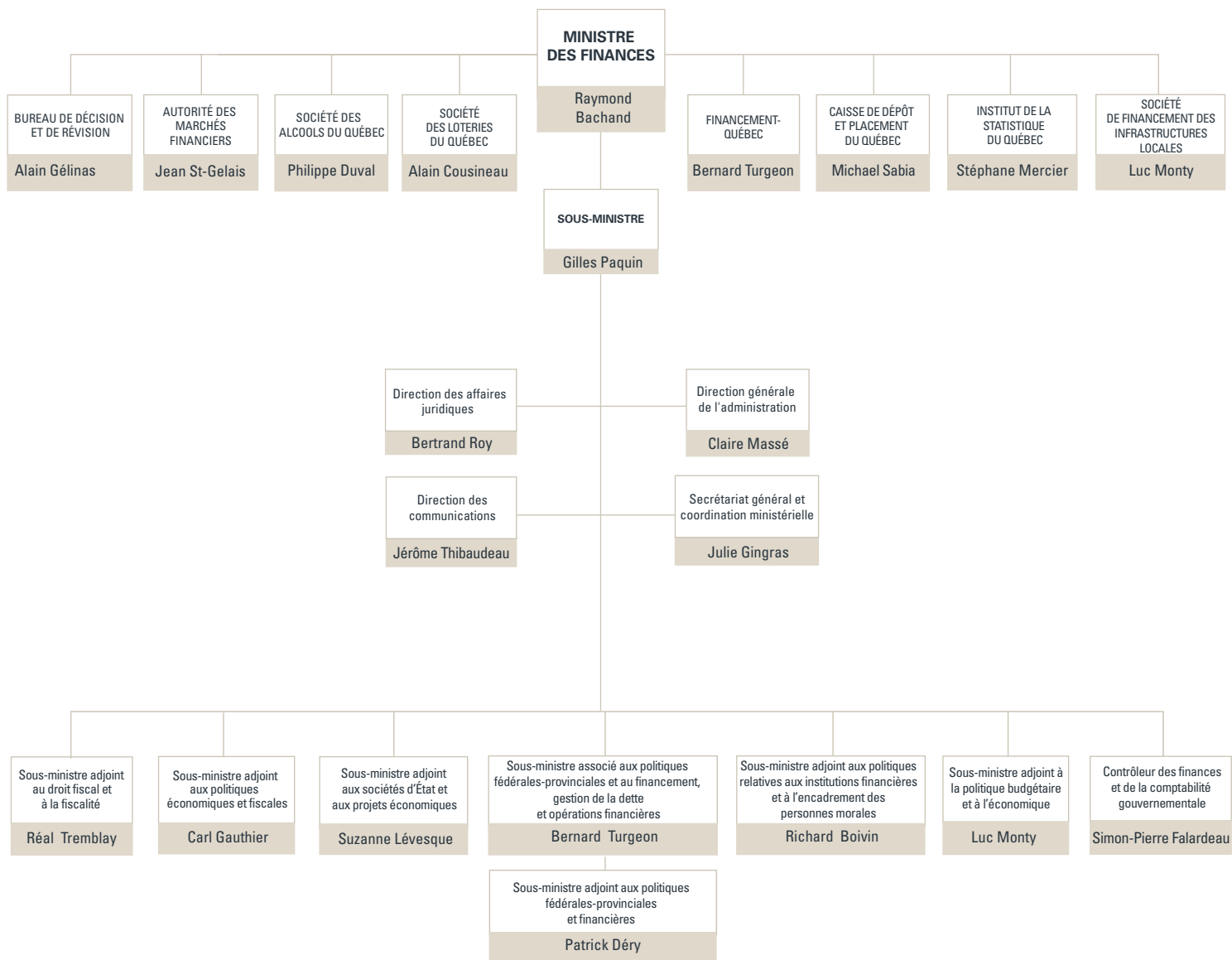
	MESURE	RESPONSABLE
COMMUNICATIONS	Capsules d'information Des capsules portant sur les différentes mesures identifiées au présent plan d'action seront diffusées grâce à divers moyens de communications tels que l'intranet et l'affichage.	Direction des ressources humaines et Direction des communications
	Activités Organiser une activité thématique lors de la semaine nationale des personnes handicapées.	Direction des ressources humaines
INTERVENTIONS	Offre de services personnalisés en santé Offrir des services en santé adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées, tant en ergonomie, en kinésiologie, en nutrition ou en soins infirmiers, et cela, en complément des services offerts à l'embauche.	Direction des ressources humaines
LIEUX DE TRAVAIL	Améliorer l'accessibilité à l'édifice situé au 12, rue Saint-Louis • En cas de besoin récurrent, évaluer la pertinence d'automatiser les portes des bureaux occupés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles. • Fournir des indications sur le chemin à suivre depuis la porte d'entrée principale à la porte d'entrée adaptée. <i>À noter que la SIQ est propriétaire de l'édifice situé au 12, rue Saint-Louis. À ce titre, elle est donc responsable des modifications effectuées au bâtiment. Par conséquent, le Ministère ne peut que lui faire part de ses demandes.</i> <i>Par ailleurs, ce même édifice est un bâtiment historique, reconnu comme faisant partie du patrimoine de la Ville de Québec. Ainsi, les modifications effectuées doivent respecter la Politique du patrimoine de la Ville de Québec.</i>	Service des ressources matérielles

RÉFÉRENCES

- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1)
- Site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec : **www.ophq.gouv.qc.ca**
- Site Internet du ministère des Finances : **www.finances.gouv.qc.ca**
- Site Internet de la Régie du bâtiment : **www.rbq.gouv.qc.ca**
- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) : **www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/programmes_mesures/Depliant-PDEIPH_FR_Web.pdf**
- Politique du patrimoine de la Ville de Québec : **www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_patrimoine.pdf**

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme du Ministère



ANNEXE 2 : Personnes engagées dans le plan d'action 2010-2011

Responsables des mesures d'urgence et substituts :

ÉDIFICES	RESPONSABLES	SUBSTITUTS
12, Saint-Louis Québec (Québec) G1R 5L3	Sophie TREMBLAY Service des ressources matérielles 418 644-8370 sophie.tremblay@finances.gouv.qc.ca	Marie-Andrée TURCOTTE Service des ressources matérielles 418 644-8407 marie-andree.turcotte@finances.gouv.qc.ca
8, Cook Québec (Québec) G1R 0A4	Thierry HAYET Direction principale des systèmes d'information 418 644-7836 thierry.hayet@finances.gouv.qc.ca	Recrutement en cours
1058, L.-A.-Taschereau Québec (Québec) G1R 5T2	René BISSON Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 418 643-6822, poste 2024 rene.bisson@mels.gouv.qc.ca	Jean-Claude HUOT CF- Direction générale de la coordination et du support à l'évaluation des contrôles 418 644-4870 jean-claude.huot@cf.gouv.qc.ca
333, Grande Allée Québec (Québec) G1R 5W3	Jacques BEAULIEU Épargne Placements Québec 418 521-6412 jacques.beaulieu@epq.gouv.qc.ca	Christian LECLERC Épargne Placements Québec 418 521-6450 christian.leclerc@epq.gouv.qc.ca
380, Saint-Antoine Ouest Montréal (Québec) H2Y 3X7	René CLÉMENT Sécurité et prévention des incendies - Urgences 2417 SITQ 514 982-4705 514 982-4712 rene.clement@sitq.com	Mario COUTURE Direction générale de l'encadrement du développement du secteur financier et des personnes morales 514 499-6563 mario.couture@finances.gouv.qc.ca

ANNEXE 2 : Personnes engagées dans le plan d'action 2010-2011

Groupe de travail et coordonnées :

M^{me} Claire Massé, directrice générale de l'administration
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3
(418) 691-2200

M^{me} Doris Bissonnette, agente de recherche et coordonnatrice du groupe de travail
Direction des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4
(418) 646-7625

M^{me} Sophie Tremblay, chef de service
Service des ressources matérielles
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3
(418) 528-2601

M. Paul L'Archevêque, directeur des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4
(418) 646-7625

M^{me} Catherine Piette, ergonomiste
Direction des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4
(418) 646-7625